

# **Politique volontariste en faveur de la Biodiversité dans le Rhin Supérieur**

## **SÉANCE PLÉNIÈRE DU 21 NOVEMBRE 2011**

**Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 21 Novembre 2011, et sur proposition de la Commission Agriculture-Environnement :**

1. réaffirme son attachement à la préservation de la bande rhénane, et plus largement à la préservation de la biodiversité dans le Rhin Supérieur,
2. propose l'établissement d'un cadre d'action coordonné (particulièrement avec Natura 2000) dans le cadre de la convention RAMSAR, afin que le Rhin Supérieur dispose d'orientations spécifiques et que les actions entreprises soient plus visibles pour les citoyens,
3. poursuit le parrainage des journées annuelles d'information sur les zones humides qui se déroulent le 2 février,
4. soutient la mise en œuvre de corridors écologiques transfrontaliers, afin que les espèces (faune-flore) puissent circuler librement,
5. estime de ce fait absolument nécessaire de disposer d'une cartographie transfrontalière précise des trames vertes et bleues, afin de mieux prévoir les connexions possibles,
6. souhaite que les projets de revitalisation écologique du Rhin et de promotion de la biodiversité intègrent, dans le but d'assurer leur continuité géographique, les zones économiques et les zones urbanisées le long du Rhin,
7. soutient plus largement la mise en œuvre d'une stratégie transfrontalière d'aménagement écologique du Rhin Supérieur.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en Allemagne : au Gouvernement fédéral, au Land Baden-Württemberg, au Land Rheinland-Pfalz,
- en Suisse : à l'Office fédéral de l'environnement, aux Gouvernements des Cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura,
- en France : au Gouvernement français,
- pour information à la Conférence du Rhin Supérieur et au Secrétariat Commun Interreg.